

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
22 juin 2004  
Français  
Original: anglais

---

**Comité du Conseil de sécurité créé  
par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria****Note verbale datée du 18 juin 2004, adressée au Président  
du Comité par la Mission permanente du Brésil  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité et a l'honneur de l'informer que les dispositions de la résolution 1532 (2004) ont été incorporées dans la loi brésilienne au moyen du décret n°5096, qui a été promulgué le 2 juin 2004 et est entré en vigueur le même jour. Ce décret fait obligation aux autorités brésiliennes d'appliquer les dispositions de la résolution 1532 (2004) dans leurs domaines de compétence respectifs. Le texte de la résolution a été annexé au décret.

---

